

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,

Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VÉLA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

10 – 06 juillet 2023

10. Aménagement de la rue Guilleran, de la rue et place de la liberté, rue Falhière – Approbation et inscription du projet aux politiques contractuelles du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

Considérant la nécessité de réhabiliter la rue Guilleran, la rue de la liberté, la rue Falhière par notamment le réaménagement des trottoirs pour sécuriser le déplacement des personnes et inciter les déplacements doux,

Considérant la réhabilitation de la place de la Liberté par l'installation d'une fontaine à circuit fermé et par la plantation d'arbres pour créer ainsi un îlot de fraîcheur,

Considérant que le projet est estimé à 683 584,70 € HT (soit 820 301,64 € TTC),

Considérant que des demandes de subventions seront sollicitées par décision auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental,

Considérant que ce projet peut être inscrit aux politiques contractuelles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de réhabilitation et de sécurisation de la rue Guilleran, de la rue et place de la Liberté, de la rue Falhière.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de ce projet aux politiques contractuelles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :